

AIDE FINANCIÈRE

Le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) met en place un programme d'aide financière destiné à ses membres. Ainsi, le programme consiste en un remboursement des intérêts sur un prêt que les membres auront contracté auprès de leur institution financière dans le cadre de la grève générale illimitée (GGI).

Les prêts admissibles au programme sont des prêts personnels dont le montant ne dépasse pas 2000 dollars pour un terme maximal de 24 mois.

Pour bénéficier de cette aide vous devez être un membre en règle du SERL et être en service. Sont exclus de ce soutien¹ :

- Les personnes retraitées de retour à l'emploi;
- Les suppléants occasionnels;
- Les personnes en congé (sans traitement à 100%, d'un bloc de retraite progressive, de traitement différé) pendant la période de GGI;
- Les enseignantes et enseignants qui bénéficient d'un arrêt de travail et dont les prestations d'invalidité ont débuté avant le début de la grève;
- Les enseignantes et enseignants qui ont effectué une réclamation pour un accident du travail ou une maladie professionnelle (CNESST) et qui reçoivent des indemnités de remplacement du revenu;
- Les enseignantes et enseignants dont le congé de maternité, de paternité ou d'adoption (5-13.00) a débuté avant le début de la grève.

Syndicat de l'enseignement
de la région de Laval

1717, rue Fleetwood
Laval (Québec)
H7N 4B2

Téléphone :
450 978-1513

Télécopieur :
450 978-7075
www.sregionlaval.ca

Pour obtenir ce support il vous suffit de compléter et transmettre le formulaire accompagné des documents suivants :

- Le contrat de prêt que vous avez conclu avec une institution financière régie par les lois fédérales ou provinciales¹;
- Votre avis de dépôt du 23 novembre 2023 (paye no. 11).

Toutes les demandes devront parvenir au SERL au plus tard le 20 décembre 2023.

Le versement par le SERL du montant des intérêts s'effectuera à la fin du terme (deux ans) en déposant la quittance (preuve du paiement final).

Téléchargez le formulaire [ICI!](#)



Guylaine Martel
Trésorière

Syndicat de l'enseignement
de la région de Laval

1717, rue Fleetwood
Laval (Québec)
H7N 4B2

Téléphone :
450 978-1513

Télécopieur :
450 978-7075
www.sregionlaval.ca

¹ Si votre situation ne correspond pas à l'une de ces situations décrites plus bas veuillez communiquer avec Guylaine Martel au **450-978-1513**.

² Si vous ne pouvez obtenir une réponse favorable à une telle demande de prêt contacter Guylaine Martel au **450-978-1513**.